

J'en deuxième de la République Française  
 mil sept cent quatre vingt trois le dimanche  
 trente du mois de juin, moi Jacques François  
 Joseph Lefebvre, membre du conseil général  
 de la commune de Rozières nommé par  
 délibération extraordinaire du neuf juin  
 mil sept cent quatre vingt trois à l'effet  
 de recevoir les actes de naissance, mariage  
 et décès conformément à loi du 20 Septembre  
 1792, ai aujourd'hui à heures du midi, publié  
 à haute voix devant la porte principale et  
 extérieure de la maison commune de Rozières  
 par Antoine Joseph Maillard veuf d'Henriette  
 Zélie Manussier âgé de vingt sept ans  
 domicilié dans cette municipalité de Rozières  
 département du pas de Calais, fils de Michel  
 Maillard Manussier âgé d'environ quarante  
 huit ans et de Marianne L'Esque âgée aussi  
 d'environ quarante huit ans domiciliés tous  
 deux au menil d'ohon, et Marie Jeanne Joseph  
 Brognard âgée de trente huit ans domiciliée  
 à Rozières département du pas de Calais fille  
 des sieurs Joseph Brognard et de Marie Jeanne  
 Corvella décédés dans cette municipalité  
 entendoient faire rédiger pendant moi le  
 dix juillet 1793 à dix heures du matin  
 l'acte de leur mariage conformément aux  
 dispositions de la loi du 20 Septembre 1792  
 et j'ai en exécution de la même loi fait  
 afficher la présente publication par extrait  
 à la principale porte de la maison commune  
 de cette communauté de Rozières  
 fait à Rozières les jours, mois et an susdits.

Lefebvre officier  
 public

PU.1793.6.30

L'an deuzieme de la république française  
mil sept cent quatre vingt treize le dimanche  
trente du mois de juin, moi jacques françois  
joseph lefebvre, membre du conseil général  
de la commune de wizernes nommé par  
délibération extraordinaire du neuf juin  
mil sept cent quatre vingt treize à l'effet  
de recevoir les actes de naissance , mariage,  
et décès conformément à loi du 20 septembre  
1792, ai aujourd'hui à heure du midi, publié  
à haute voix devant la porte principale et  
extérieure de la maison commune de wizernes  
qu'antoine joseph maillard veuf d'henriette  
reniez manouvrier âgé de vingt sept ans  
domicilié dans cette municipalité de wizernes  
département du pas de calais fils de michel  
maillard manouvrier âgé d'environ quarante  
huit ans et de marianne lévêque âgée aussi  
d'environ quarante huit ans domiciliés tous  
deux au menil dohen, et marie jeanne josephe  
brogniard âgée de trente huit ans domiciliée  
à wizernes département du pas de calais fille  
des feus joseph brogniard et de marie jeanne  
codvelle décédés dans cette municipalité  
entendoient faire rédiger pardevant moi le  
dix juillet 1793 à dix heures du matin  
l'acte de leur mariage conformément aux  
dispositions de la loi du 20 septembre 1792  
et j'ai en exécution de la même loi fait  
afficher la présente publication par extrait  
à la principale porte de la maison commune  
de cette communauté de wizernes  
fait à wizernes les jours, mois et an susdits.

*Lefebvre officier  
public*